



Si on changeait les règles ?

Bénéficiez
d'une aide de

50 % !

Consultez les modalités
et faites votre demande
au Sipom



Je m'équipe à tarif réduit !

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'aide à
l'achat, les foyers devront fournir
les éléments suivants :

Justificatif de domicile,

RIB du foyer bénéficiaire,

Facture d'achat postérieure
au 01/04/2025




Aide à l'achat : Passez aux
produits d'hygiène durables !



Les produits d'hygiène, notamment les protections menstruelles jetables, font partie du quotidien de nombreuses personnes. En définitive, ils représentent une part importante de nos déchets ménagers...

L'ère du tout jetable laisse place à l'ère du réutilisable !
Le Sipom vous accompagne dans cette transition en vous proposant une subvention pour l'achat de produits d'hygiène responsables.

De nombreux foyers peuvent être freinés par l'investissement de départ des produits réutilisables. C'est pourquoi le Sipom propose aux habitants de son territoire de prendre 50 % du prix d'achat en charge. Dans la limite de 50 euros par personne.



Cette aide concerne les serviettes hygiéniques, culottes menstruelles lavables et coupes (Cups).

Adopter des produits d'hygiène réutilisables, c'est réaliser

